



**Réunion IADE  
Relevé de conclusions**

Courrier du Ministère	Commentaires CGT
<p>Suite à la rencontre du 14 Juin avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFDT, CGT, FO, SNCH, SNIA, SUD Santé, UNSA), le ministère de la santé et des Sports s'engage sur les mesures suivantes :</p> <p><b><u>1 - Un juste positionnement des infirmiers anesthésistes dans le système de santé</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Elever le diplôme de IADE au grade de master : Un engagement officiel commun de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports, et de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, sera adressé aux organisations syndicales d'ici la fin du mois de juin. La réingénierie du diplôme d'infirmier anesthésistes diplômé d'Etat sera conduite dans l'objectif d'atteindre le grade de master, compte tenu des compétences définies dans le code de la santé publique. Les conditions précises liées à la reconnaissance de ce niveau universitaire (mémoire de fin d'étude, formation à la recherche, composition des jurys ...) seront retravaillées au cours de l'année 2010 avec les organisations syndicales, en partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.</li><li>• Améliorer la rémunération du nouveau corps des IADE : La revalorisation statutaire prévue dans le protocole d'accord du 2 février 2010 reconnaît le niveau d'expertise des IADE ainsi que leur future formation élevée au grade de Master. Le ministère de la santé confirme les éléments du protocole relatif aux modalités de reclassement dans le nouveau corps de IADE, qui supprimeront tout risque d'inversion de carrière. En effet, le nouveau statut définira l'intégration des IDE dans le grade de IADE d'échelon à échelon (et non sur l'indice égal ou immédiatement supérieur comme précédemment) dès le 1er ou le 4ème échelon selon que l'IDE était précédemment du premier ou du deuxième grade. Néanmoins, dans un souci d'équilibre vis-à-vis de la revalorisation attribuée aux infirmiers généralistes qui opteront pour la catégorie A, et afin de mieux revaloriser l'expertise des IADE en fin de carrière, le principe d'une prime spécifique non PFR est acté. Les conditions</li></ul>	<p><b><u>1 - Un juste positionnement des infirmiers anesthésistes dans le système de santé.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Elever le diplôme d'IADE ... Si l'annonce de l'engagement officiel de Madame Bachelot sur le niveau Master pour le diplôme IADE est une bonne chose, nous continuons, compte tenu des propos de Mr Bubien lors de la réunion, d'être inquiet sur l'attribution du niveau Master aux IADE déjà en poste. Nous avons démontré que le niveau d'enseignement dispensé dans les écoles d'IADE était déjà du niveau Master et que les arguties sur le contenu des études avancées par le ministère n'étaient que des prétextes pour refuser la reconnaissance Master à tous les IADE. Nous attendons le courrier de Mme Bachelot avec la crainte qu'elle ne confirme cette optique.</li><li>• Améliorer la rémunération du nouveau corps des IADE : Loin de la revendication d'amélioration indiciaire de la rémunération des IADE, le ministère propose, sans la chiffrer dans la lettre (42 points avaient été avancés pendant la réunion) une prime non PFR, ceci nous ramène 15 ans en arrière. Evidemment cette prime est liée à l'acceptation du chantage à la retraite du protocole. Proposition inacceptable pour la CGT, la revalorisation salariale doit être la reconnaissance du niveau d'étude.</li></ul>

d'attribution de cette prime (montant, période de versement au cours de la carrière) seront discutées avec les organisations syndicales dès juillet 2010. Cette prime a vocation à compenser la perte de différentiel par rapport à la nouvelle grille d'infirmier généraliste de catégorie A.

## **2 - La pérennisation du métier et du diplôme de IADE**

- Confirmer les conditions d'accès au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste :

Elevée au grade de master, la formation d'infirmier anesthésiste continuera à être validée par un diplôme d'Etat délivré par le ministère de la Santé.

Conformément au code de la santé publique, certains actes relèvent d'un exercice exclusif des infirmiers anesthésistes. La formation relative à ces actes ne peut donc, par définition, faire l'objet d'une validation au titre des acquis de l'expérience.

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports, adressera aux organisations syndicales d'ici la fin du mois de juin un courrier détaillant le principe, le fonctionnement, les impacts et les garanties entourant le dispositif général de validation des acquis de l'expérience et de dispense de scolarité.

- Renforcer l'attractivité du métier de IADE :

A l'automne 2010 sera engagée, en lien avec les organisations syndicales et avec appui de l'observatoire national de la démographie des professions de santé, une étude sur la démographie du corps des infirmiers anesthésistes et des étudiants infirmiers anesthésistes, afin d'anticiper les besoins de recrutement et de formation, dans un contexte de nombreux départs à la retraite attendus dans les prochaines années.

- Travailler sur les conditions de travail et l'allongement de la durée des carrières

Conformément au protocole d'accord, un groupe de travail sur l'accompagnement de l'allongement de la durée des carrières démarrera en janvier 2011. Les conditions spécifiques de l'exercice des infirmiers anesthésistes y feront l'objet d'un examen particulier. Les organisations syndicales sont d'ores et déjà invitées à faire connaître leurs propositions.

La prochaine réunion avec les organisations syndicales se tiendra le jeudi 24 Juin à 14h.

## **2 - La pérennisation du métier et du diplôme de IADE**

- Confirmer les conditions d'accès au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste :

Là encore, le ministère fait semblant de ne pas comprendre l'inquiétude des professionnels. La question n'est pas seulement la VAE IADE (écrite noir sur blanc dans le protocole), c'est la possibilité offerte par la structuration en unité de valeur de l'enseignement universitaire du métier IADE qui pourrait demain permettre l'acquisition par des professionnels non IADE de compétence détachés de l'ensemble du diplôme.

La lettre annoncée doit répondre à ce questionnement et à cette inquiétude, les propos de Mr Bubien ne vont pas dans ce sens.

- Renforcer l'attractivité du métier de IADE :

La bonne volonté à afficher dans ce point serait plus crédible si elle était associée à un gel des décisions diminuant la prise en charge en formation professionnelle des études d'IADE (140 postes d'étudiants supprimés, de fait, pour les 2 ans à venir, à l'AP-HP).

Tout ceci n'est que de la communication sans grand intérêt pour nos patients.

- Travailler sur les conditions de travail et l'allongement de la durée des carrières

Le ministère reste dans la logique du protocole, restant sourd à l'avis des professionnels. Le restant n'est là encore que de la communication et verbiage pour gagner du temps.

La date fixée relève soit d'une parfaite inconséquence ou alors de la plus simple provocation. Le ministère est coutumier du fait, la Fédération interpellera le ministère pour lui exiger une autre date.

Au total, les propositions du ministère sont ridicules et assurément pas de nature à créer les conditions de l'arrêt des manifestations.